

**BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**  
**PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**INTEGRAAL VERSLAG**  
**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 17 JUNI 2022**  
**(Namiddagvergadering)**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 17 JUIN 2022**  
**(Séance de l'après-midi)**

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

---

moeilijkheden. We hebben daar aandacht voor en we helpen hen desgevallend om een begroting in evenwicht te realiseren en te houden voor de komende jaren.

[191]

**De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).**- U hebt mijn vraag zelfs niet gedeeltelijk beantwoord. U wekt de indruk dat u de fakkel al aan het doorgeven bent. Er heerst chaos in het departement dat u achterlaat. De gemeentelijke financiën zijn er dramatisch aan toe. Het gewest weet het kennelijk zelf niet meer, kampt met een oplopend tekort en kan de gemeenten niet langer bijstaan. Hoe moet het nu verder? U hebt geen antwoord. U bent blij dat de N-VA bezorgd is en voegt eraan toe dat zij het dan maar moet oplossen. Dat is niet ernstig.

Ik doe drie voorstellen. Ten eerste is er nood aan dringende vereenvoudiging. Het gewest kan de gemeenten deels ontlasten door een aantal taken over te nemen. Ten tweede wachten we nog altijd op de staten-generaal. We zijn drie jaar later en het blijft gissen wat ermee zal gebeuren. Tot slot moeten we de gemeentewet dringend herzien, maar ook wat dat betreft, beperkt u zich tot knip- en plakwerk.

*(Applaus bij de N-VA)*

**PROPOSITION D'ORDONNANCE DE M. JONATHAN DE PATOUL, MMES LOTTE STOOPS,  
CARLA DEJONGHE ET ARIANE DE LOBKOWICZ MODIFIANT LA LOI DU 14 AOÛT 1986  
RELATIVE À LA PROTECTION ET AU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

**(NOS A-444/1 ET 2 – 2021/2022)**

*Poursuite de la discussion générale*

[219]

**Mevrouw Bianca Debaets (CD&V).**- Nog niet zo lang geleden was ik de allereerste staatssecretaris voor Dierenwelzijn. Die bevoegdheid was toen net overgeheveld van de federale overheid naar het gewest. Het dierenwelzijn verbeteren was mijn leitmotiv, een strijd die ik samen met vele collega's heb gevoerd. Een van mijn voorstellen binnen de regering was ook toen al een verbod op onverdoofd slachten.

Dat voorstel heeft het toen niet gehaald. Volgens een aantal partijen waren de geesten nog niet rijp en was er meer overleg nodig. Ondertussen zijn we ruim zeven jaar verder en na de betogen van vanochtend vraag ik mij af hoeveel tijd er nog nodig is om de geesten te laten rijpen.

Ik heb alle argumenten goed beluisterd. Het is een kwestie van respect dat we elkaars argumenten kennen. Ik viel echter van de ene verbazing in de andere. Zo argumenteerden sommigen dat we ons blindstaren op de laatste vijf minuten van een dierenleven. Dat klopt volstrekt niet. In alle gewesten zijn er immers normen voor kwekerijen, voor dierentransport enzovoort. Weliswaar gaan die niet ver genoeg en bestaan er nog wantoestanden, maar dat is geen argument om niets te doen. Als die redenering opgaat, dan zouden we op talrijke domeinen niets meer moeten doen.

[221]

Zo staan er meer dan 40.000 gezinnen op de wachtlijst voor een sociale woning. Betekent dat dan dat we geen enkel initiatief meer moeten nemen inzake sociale huisvesting? Is dat wat u bedoelt? In België worden nog altijd meisjes genitaal verminkt. Betekent dat dan dat er geen wetgeving over verkrachting of seksuele

intimidatie moet komen omdat die het probleem van de genitale verminking niet oplost? Uw argumentatie raakt kant noch wal.

Van alle argumenten die ik hier de voorbije weken heb gehoord, blijft een me het meeste bij: laten we vooral niets doen, want God zorgt er wel voor dat dieren niet lijden. Ik neem aan dat God ook mensen niet laat lijden. Er is dus goed nieuws voor ons allen, want stelt u zich eens voor dat u in het ziekenhuis belandt en een operatie moet ondergaan, dan hoeft u niet meer onder narcose worden gebracht, want God zorgt ervoor dat mens en dier geen pijn voelen. Dat is niet mijn godsbeeld. Dat komt er eigenlijk op neer dat wetenschap goed is voor de prullenmand.

Nochtans stelt de Federatie van Dierenartsen van Europa, wereldwijd de grootste federatie met vertegenwoordigen uit 38 Europese landen, unaniem dat er een verbod moet komen.

[223]

Het zijn niet de experts die hebben gefaald. Ik wil overigens iedereen bedanken die in de hoorzittingen een bijdrage aan het debat heeft geleverd. De hoorzittingen moesten ons in staat stellen om een consensus te vinden. Het is heel jammer dat dat niet gelukt is. Nochtans zijn wetenschap en religieuze voorschriften perfect met elkaar verzoenbaar. We hebben dat voldoende gehoord. Zelfs Europese rechtbanken bevestigen dat.

Het is ook opmerkelijk dat wat in Vlaanderen en Wallonië kan, en daar zelfs gesteund werd door dezelfde partijen, in Brussel niet kan. Ik heb daar geen verklaring voor gehoord. Speelt er electorale druk mee of buitenlandse religieuze invloeden? Ik weet het niet.

Toen ik de voorzitter van Vooruit hoorde vertellen dat hij zich niet thuis voelde in Molenbeek, begreep ik die uitspraak niet. Het is een verstandige en hippe kerel, maar ik wist al dat hij Brussel niet goed kende, want toen een journalist hem net na zijn aanstelling vroeg wat zijn plan voor Brussel was, antwoordde hij dat hij daarover nog eens moest nadenken. Toen hij twee weken geleden bij Bruzz te gast was, wist hij ook niet hoeveel politiezones er in Brussel zijn en wie de heer Clerfayt is.

*(Opmerkingen van minister Clerfayt)*

Brussel is dus ver van zijn bed, maar vandaag begrijp ik eindelijk waarom hij zei dat hij zich niet thuis voelt in Molenbeek en dat dat voor hem België niet meer is. Hij bedoelde gewoon dat sommigen binnen zijn eigen partij religieuze voorschriften boven Belgische wetgeving plaatsen.

[229]

Laat het duidelijk zijn dat dit voor het dierenwelzijn een gemiste kans is, terwijl er toch een wetenschappelijke consensus is.

Daarnaast laten we hier de kans liggen om aan te tonen dat religie en wetenschap wel degelijk hand in hand kunnen gaan. In heel wat moslimlanden, waaronder Maleisië, Indonesië en de Verenigde Arabische Emiraten, kan verdoofd slachten wel. In Brussel kan het echter vreemd genoeg niet.

We missen de kans om aan te tonen dat onze geloofsgemeenschappen verankerd zijn in de hedendaagse, Europese context. Ik zeg dat als gelovige. Ik schaam mij niet om ervoor uit te komen dat ik een praktiserende katholiek ben. Ik heb ook al over ethische dossiers met medegelovigen, parochianen, bedienaars van de eredienst en de kerkelijke hiërarchie gesprekken gevoerd. Het ging dan over euthanasie, abortus of rechten

voor personen uit de holebigemeenschap. Mijn eigen priester organiseert vieringen voor homo's en gelukkig maar. Nog niet zo heel lang geleden was dat ondenkbaar, maar daar is een en ander in beweging gekomen en daar evolueert iets. Ik denk dat u de rest zelf kunt invullen.

[231]

Als het voorstel straks niet wordt goedgekeurd, is dat ten slotte ook een gemiste kans voor Brussel met rampzalige gevolgen voor het imago van het gewest. Brussel zet zich daardoor eens te meer op de kaart als een eiland. Dat zal ons andermaal op hoongelach komen te staan.

Laat dat alstublieft niet gebeuren. Ik herhaal dat ik zelf gelovig ben en dat ik het heel belangrijk vind dat religies erkenning krijgen. Misschien hecht ik daar zelfs meer belang aan dan vele andere collega's die nu op de proppen komen met religieuze argumenten, meer bepaald de collega's van de PS en one.brussels-Vooruit.

Nadat we de voorbije regeerperiode prachtige projecten in verband met de interreligieuze dialoog hadden opgezet om joodse, islamitische, katholieke en vrijzinnige jongeren samen te brengen, heeft deze regering die afgebouwd met als argument dat religie geen plaats in het parlement heeft. Ik verzoek u om uw eigen uiteenzettingen tijdens de begrotingsbesprekingen nog eens te herlezen en u af te vragen of u morgen nog in de spiegel kunt kijken.

*(Applaus bij de N-VA, Vlaams Belang en van mevrouw Austraet)*

[235]

**Mme Céline Fremault (Les Engagés).**- Il y a un mois, je vous ai annoncé que je quitterai la vie politique en 2024. J'ai exprimé ma gratitude et l'enthousiasme immense que m'a suscité mon engagement politique pendant 30 ans.

J'ai également souligné prendre cette décision pour que tout ce que j'ai vécu ici et ailleurs reste beau. Plus que jamais, je souhaite à tous ceux qui ont le sens de l'engagement politique chevillé au corps de vivre de beaux moments. Je pense humblement qu'à cette fin, des balises essentielles sont nécessaires : garder toujours à l'esprit le sens de l'intérêt général lorsqu'on légifère, respecter la collectivité, composée de femmes et d'hommes aux trajets et aux convictions variés, faire la synthèse, sereinement.

Ce que nous vivons depuis quelques jours ne relève pas, selon moi, du registre du beau. Je le regrette sincèrement pour vous tous. J'assume cette opinion. Je fonctionne de la sorte, au-delà des clivages habituels. Ma liberté de pensée de plus en plus absolue est peut-être due au privilège de l'âge.

Les réactions multiples, très vives, tantôt caricaturales, tantôt blessantes, injurieuses, sur les réseaux sociaux et autres, à la suite du vote sur le texte en commission de l'environnement le 8 juin 2022 me confortent dans ce que j'ai exprimé au cours de cette commission.

[237]

Les pressions parfois exercées sur certains ne me semblent pas davantage dignes.

Non, les parlementaires qui ont voté contre ce texte ou se sont abstenus ne sont pas des islamo-gauchistes, pas plus que je ne le suis, et cette hypothèse pourrait prêter à sourire si le débat n'était pas aussi grave.

Non, les six parlementaires qui ont voté en commission en faveur du texte ne sont pas des extrémistes radicalement opposés à nos concitoyens juifs et musulmans. En revanche, oui, les cosignataires de ce texte ont pris un risque immense. Le calendrier dans lequel ce travail nous a été présenté a eu pour conséquence de nous détourner de l'objectif principal - à savoir la question du respect des conditions de vie et de mort de l'animal - et d'envenimer le débat, volontairement ou non, apportant ainsi de l'eau au moulin des opposants.

De nos discussions, j'en ai bien peur, il ressort que le fossé entre le monde politique et les citoyens s'est creusé encore un peu plus. Car, ne nous y trompons pas, les citoyens cherchent avant tout, aujourd'hui, à savoir comment ils paieront en fin de mois leurs factures de gaz et d'électricité et comment ils pourront assurer, à Bruxelles, un avenir convenable à leurs enfants, un accès à un logement digne ou à un emploi et une éducation qui permette l'égalité des chances dans une ville-région de plus en plus précarisée.

Ce texte a été rejeté en commission et reste pour moi, je l'affirme, le résultat d'un travail inadéquat dans la lettre comme dans l'esprit.

[239]

Il s'agit d'un travail précipité, dans le contexte d'une société fracturée par de multiples crises et qui, en un mois, a créé des tensions au sein de la majorité et au sein même du parti primo-signataire. Ces tensions n'ont pas facilité les débats et clivent à défaut de rassembler dans le sens de l'intérêt général.

Pour Olivier Maingain - avec lequel je n'ai pas toujours été d'accord -, "un vote prématuré conduirait à un affrontement aux conséquences hautement préjudiciables dont seuls les partis extrémistes seront les bénéficiaires. C'est la faute politique irréparable à ne pas commettre".

À Bruxelles en particulier, il a été prouvé qu'aborder un fragment de la question animale – on parle de l'abattage d'animaux d'élevage pour consommation de viande, en amont du Code bruxellois du bien-être animal lui-même, en dehors de toute discussion globale sur le Code et les conditions de vie de tous les animaux depuis leur naissance jusqu'à leur mort – empêche en réalité un débat serein et essentiel sur le respect du monde animal.

Durant les auditions, nous avons évoqué le contexte des travaux menés par les Régions wallonne et flamande. Le cadre de ce travail était large ; un dialogue a été instauré, qu'il ait abouti ou pas. Dans le Code wallon du bien-être animal, il est question de la détention des animaux et des principes généraux des conditions d'hébergement, de l'identification des animaux, du contrôle de la reproduction et de l'utilisation des animaux à des fins de divertissement, de la détention par les professionnels, des pratiques interdites, des interventions autorisées, du commerce d'animaux, du transport, de l'introduction d'animaux sur le territoire, de la mise à mort des animaux, des expériences sur les animaux, du Conseil wallon du bien-être animal, du Fonds budgétaire du bien-être des animaux, des contrôles, recherches, constatations, poursuites, répressions, mesures de réparation des infractions en matière de bien-être des animaux et des dispositions finales. Ce Code comprend pas moins de 108 articles !

[241]

À Bruxelles, compte tenu de nos spécificités de capitale internationale et multiculturelle comptant plus de 180 nationalités, ce débat fragmenté et mal amené a finalement glissé vers un débat sur la question du vivre-ensemble. C'était évitable, et vous ne l'avez pas évité. C'était excessivement dommageable !

Mon vote en commission est une abstention, vous le savez, et ne reflète pas ma conviction sur le fond du problème et l'importance que j'accorde au respect des conditions de vie de tous les animaux. Alors certains

me diront que je ne suis pas conforme au nouveau manifeste des Engagés, que vous connaissez visiblement mieux que moi, et dont je vais vous citer quelques extraits.

"Une approche devant être privilégiée et appréhendée à l'aune des réalités de l'exercice de la compétence régionale". C'est bien de cela que nous avons parlé lors des premières auditions. Nous avons également évoqué l'évolution des techniques d'intervention. Cela se termine par la phrase suivante : "Nous estimons qu'il serait certainement utile d'ouvrir un débat large sur la question de la souffrance animale, et pas uniquement dans l'exercice de la foi".

Nous devons poursuivre les auditions, je vous l'ai proposé. Il restait des questions sans réponse. Certains acteurs continuaient de nous solliciter - notamment la Fédération wallonne de l'agriculture -, expliquant qu'un travail était nécessaire quant aux méthodes, en lien avec les cultes, que toute une série de filières était menacée et qu'il y aurait des répercussions économiques.

Nous devons envisager, dans le sens de l'intérêt général, de suspendre ce débat. Je l'ai proposé, certains l'ont rejeté. Prendre le temps de l'analyse, de la conciliation et du dialogue eût été sage, respectueux et constructif. Il n'est pas trop tard.

[243]

Tous les députés des Engagés partagent le sentiment d'un travail inabouti, avec un calendrier inapproprié d'un côté, et l'importance du bien-être animal, certes, de l'autre. Face à ce double sentiment partagé, compte tenu des sensibilités de chacun, je tiens à remercier profondément mon président, Maxime Prévot, d'avoir préconisé aujourd'hui la liberté de conscience sur ce vote. Celui-ci sera exprimé par chacun en son âme et conscience éclairée. En effet, nous avons pu débattre sereinement de la question entre nous, sur le plan collectif et au-delà de Bruxelles. Ce vote sera donc respectable et respecté par chacun.

Je m'adresse ici aux miens : votez en faveur de ce qui vous semble juste et respectueux de vous-mêmes et des autres.

*(Applaudissements sur les bancs du PS, des Engagés et d'Ecolo)*

[247]

**De heer Pepijn Kennis (Agora).**- De voorbije drie jaar heb ik hier geregeld verklaard dat ik me bij de stemming onthield. Ik heb immers het mandaat van de kiezer gekregen om de Brusselse Burgerassemblee te vertegenwoordigen en op die manier te tonen dat onze democratie inclusiever en participatiever kan zijn en meer op overleg gebaseerd. Onzes inziens zijn beslissingen voor iedereen pas legitiem, als burgers daarover hebben gedebatteerd en zich hebben uitgesproken over het algemeen belang op lange termijn.

Precies omdat we een gebrek aan legitimiteit zien, hebben wij kritiek op het huidige representatieve politieke systeem. Het principe is goed. We kiezen mensen uit alle lagen van de bevolking, die vervolgens discussiëren over onderwerpen voor het algemeen belang. In werkelijkheid laat ons parlement, net de andere parlementen, zo'n open discussie niet altijd toe. Dat is bij de discussie over het onverdoofd slachten nog maar eens pijnlijk duidelijk geworden.

Alleszins is het debat over het onverdoofd slachten atypisch voor onze assemblee en voor de politieke besluitvorming in het algemeen door, ten eerste, de enorme maatschappelijke druk en, ten tweede, het vreemde gedrag van de politieke partijen in het debat.

---

Er was een massale mobilisatie Het voor- en tegenkamp van het onverdoofd slachten stuurden samen meer dan 10.000 mails naar alle parlementsleden; 74.000 mensen tekenden een petitie tegen en 70.000 voor het verbod. In enquêtes zegt 70% van de Brusselaars voor het verbod te zijn.

[249]

Die cijfers zijn weliswaar interessant, maar ze vormen niet meer dan een indicatie. Gaat het om Brusselaars of niet-Brusselaars, in welke mate zijn mensen die mening toegedaan en in welke mate zijn ze ervan overtuigd?

Een pure berekening van de aantallen is niet de democratie die Agora vooropstelt.

Hoe kunnen we dan rekening houden met de massale mobilisatie? Hoe kunnen we rekening houden met ieders mening? Hoe kunnen we een democratische beslissing nemen, gebaseerd op de wil van de meerderheid, met respect voor de minderheden? Hoe kunnen we weten wat een geïnformeerde meerderheid zou beslissen?

Voor Agora is het antwoord duidelijk: dat is door de discussie aan te gaan, door samen met de Brusselaars na te denken over de vraag en het probleem met een open geest vrij te onderzoeken. Ik verwijs naar de woorden van Henri Poincaré: "Het denken mag zich nooit onderwerpen, noch aan een dogma, noch aan een partij, noch aan een hartstocht, noch aan een belang, noch aan een vooroordeel, noch aan om het even wat, maar uitsluitend aan de feiten zelf, want zich onderwerpen betekent het einde van alle denken".

[251]

*(poursuivant en français)*

Comment alors arriver à une discussion, une délibération réelle sur ce sujet ? Et comment se positionner aujourd'hui par rapport à ce débat qui a eu lieu en commission ? Nous avons envisagé de voter en faveur des conclusions de la commission. Si nous suivons ces conclusions, nous n'adoptons pas le texte et cela impliquerait que la situation actuelle, sans encadrement, resterait inchangée.

Il est vrai que selon ses détracteurs, le texte ne prend pas suffisamment en considération la question de la liberté de culte. Par conséquent, voter en faveur des conclusions de la commission, c'est-à-dire pour le rejet du texte interdisant l'abattage sans étourdissement, nous éviterait de nous retrouver dans cette position.

On pourrait comprendre que le PS vote en faveur de l'étourdissement en Wallonie et contre à Bruxelles, non pas par électoralisme, mais simplement par respect pour ses électeurs, qui ne sont pas les mêmes dans ces deux Régions. On pourrait comprendre l'embarras d'Ecolo, qui voit dans ce dossier s'opposer radicalement deux grandes lignes de sa philosophie politique : le bien-être animal et le libéralisme sociétal, selon lequel chacun a le droit de vivre comme il le souhaite. On pourrait continuer cet exercice pour la plupart des partis et démontrer à quel point il est difficile d'adopter une position à la fois cohérente et satisfaisante.

Toutefois, voter en faveur des conclusions de la commission laisserait à penser qu'un statu quo est acceptable, que la situation puisse être laissée en l'état et laisser primer la liberté de culte sur la souffrance animale. Sans me prononcer sur le fond, cela aussi me semble problématique, car le débat n'a pas été mené de la bonne manière.

[253]

Un dépassement des contraires est indispensable. Dans le contexte actuel, ce n'est hélas pas évident. Quoi qu'il en soit, comme l'ont indiqué les chefs des cultes musulman et juif dans le journal *Le Soir*, le vote de ce texte risque de créer une cassure sociale.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les conclusions sur lesquelles nous votons aujourd'hui n'ont pas été obtenues après une saine délibération. Il s'agit plutôt d'un passage en force, d'ailleurs dénoncé dans *Le Soir* par Béatrice Delvaux : "C'est une drôle de démocratie qui s'est donnée en spectacle ce mercredi au parlement bruxellois : un simulacre, une version, en tout cas, qui donne à penser que contrairement à ce qu'on croyait, la démocratie n'est pas un ensemble de règles qu'on respecte, mais qu'on ajuste à sa guise. Voilà pourquoi le parlement a eu droit à une partie de chaises musicales, où les députés divergents ont été remplacés par un suppléant de la même couleur, plus en phase avec les consignes de parti."

Tout cela est vraiment problématique, car cela contribue au fossé entre politiques et citoyens. Et c'est ce qu'il faut absolument éviter.

Être pour les conclusions de la commission, ce serait, finalement, être en accord avec la manière dont elles ont été obtenues, soit exactement l'inverse d'une délibération inclusive et équitable. Alors non, car cette position ne nous a pas semblé remplir les standards démocratiques qui devraient aussi être les vôtres : faire la volonté de la majorité dans le respect des minorités.

Faut-il dès lors, pour dénoncer ce processus, être contre les conclusions de la commission ? Cela nous amènerait à pouvoir en délibérer ici ensemble, article par article, dans cet hémicycle, dans le cadre des libertés qui nous sont octroyées dans ce cénacle. Mais cela nous rapprocherait-il vraiment d'une délibération ouverte dans l'intérêt général ?

[255]

Parlons, à côté de ce passage en force du vote en commission, des passages en force hebdomadaires auxquels nous assistons dans ce parlement. Le fonctionnement habituel du parlement est en effet tout aussi interpellant à nos yeux. La discipline des partis, de la majorité et de l'opposition, se définit en dehors de cette assemblée. Les vrais lieux de délibération ne sont ni les commissions, ni cet hémicycle, ce sont les bureaux des partis, les réunions de la majorité, les couloirs, les coulisses : des lieux opaques servant des intérêts particuliers, qui se confrontent après dans cette sphère publique.

Situation rare, unique dans cette législature, l'issue de ce vote en séance plénière est incertaine. Cette fois, ce que je vous raconte ici aura peut-être un impact sur les votes. Pour une fois, vous ne savez peut-être pas encore vous-même comment faire l'arbitrage entre la fidélité à votre parti et votre conviction personnelle. Peut-être d'ailleurs que certains ne sont tout simplement pas là pour voter, tellement cela leur paraît impossible. Drôle de démocratie, non ? On a besoin d'être absent pour cacher son incapacité à être cohérent.

Cette situation inconfortable ne devrait-elle cependant pas être la norme ? Une assemblée de représentants ne devrait-elle pas chercher l'intérêt général via des compromis négociés publiquement dans les locaux de son assemblée ? Nous voyons aujourd'hui que la méthode des idéologies qui se combattent dans une chambre de partis ne produit pas des solutions suffisamment consensuelles pour l'intérêt général et à long terme, mais plutôt une polarisation.

C'est pourquoi, finalement, voter contre les conclusions de cette commission ne nous semble pas davantage pertinent, car ce serait promouvoir un texte qui ne propose pas une solution permettant aux Bruxellois de faire de manière satisfaisante l'arbitrage entre bien-être animal et liberté de culte.



[257]

S'agissant de ce texte, il me semble donc particulièrement problématique de s'en tenir au processus habituel de vote, qui vient de montrer magistralement ses limites. En effet, ce processus ne nous permet pas de trouver une solution véritablement démocratique, à savoir issue de la volonté de la majorité et prise dans le respect des minorités.

[259]

*(verder in het Nederlands)*

Volgens Agora kan burgeroverleg een oplossing voor deze maatschappelijke discussie bieden. Keer op keer is gebleken dat bij loting aangeduide burgers na geïnformeerd overleg aanbevelingen doen die gericht zijn op het algemeen belang op lange termijn en een breed draagvlak hebben. In Ierland werd een maatschappelijke consensus bereikt over het homohuwelijk en abortus na een impasse van 35 jaar. Die impasse werd doorbroken door gewone Ieren samen te brengen en hun de tijd en informatie te geven om samen een oplossing te vinden. Dat deden ze ook en de bevolking en het parlement volgden hen.

Ik vertrouw erop dat de Brusselaars in staat zijn om een consensus over het slachten van dieren te vinden. We zouden een overlegcommissie over het onderwerp moeten oprichten en de tijd moeten nemen om te discussiëren met Brusselaars die onze diversiteit weerspiegelen. We zouden hun de verantwoordelijkheid moeten geven om aanbevelingen te doen in een debat dat polariseert en tot politieke verdeeldheid leidt. Daarbij is het ook van belang dat we ons er op voorhand toe verbinden om de resultaten van het overleg ernstig te nemen en te volgen.

Sommigen onder u hebben de waarde van de overlegcommissies al ontdekt, maar anderen twijfelen blijkbaar nog aan de relevantie of de prijs ervan. Als u werkelijk de waarde van een op overleg gebaseerde democratie wilt ontdekken, moet u de Brusselaars het vertrouwen geven met iets dat zo belangrijk is als de keuze die we vandaag moeten maken en waar we niet uit raken. Geef ze echte macht en beloof ze vooraf om de conclusies te volgen. Agora is ervan overtuigd dat dit dossier een van de beste kansen is om de Brusselaars echte zeggenschap te geven en om samen met hen, los van partijbanden en partijdenken, in een geest van vrij onderzoek, een oplossing te zoeken in het algemeen belang.

U hebt het begrepen. Agora heeft beslist om zich te onthouden bij de stemming. Meer nog, we roepen ook u op om u te onthouden. Laten we deze polariserende stemming uitstellen en eerst grondig overleggen met de Brusselaars. Laat ons een maatschappelijke consensus zoeken en de aanbevelingen van de Brusselaars unaniem volgen om zo voorbij te gaan aan de polarisering en stigmatisering die we hier vandaag te veel hebben gehoord.

Ik roep u dus op om u te onthouden en u aan te sluiten bij ons verzoek om de stemming uit te stellen en eerst een overlegcommissie over dit onderwerp te organiseren. Op die manier kunnen we een democratische oplossing vinden die door de meerderheid wordt gedragen en de minderheden respecteert.

[261]

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Ik dank alle collega's die een inspanning hebben gedaan om op een serene manier deel te nemen aan dit debat. Het is mij de voorbije weken duidelijk geworden dat dit voor verscheidene parlementsleden moeilijk ligt. Ze zijn het ten gronde wel eens met het principe van een verbod op onverdoofd slachten, maar zij kunnen het alleen goedkeuren als het er komt in het kader van een goedgekeurd algemeen wetboek voor het dierenwelzijn.

Ik kan begrip opbrengen voor dat standpunt. Daarom heb ik samen met mevrouw Dejonghe en de heer De Bock een amendement ingediend ter vervang van artikel 5. Het komt erop neer dat de tekst één jaar na de goedkeuring van een dergelijk wetboek voor dierenwelzijn in werking treedt en ten laatste in 2025, met andere woorden 36 maanden na de goedkeuring vandaag.

Ik hoop dat daarmee duidelijk is dat we ervan uitgaan dat de regering binnen afzienbare tijd een wetboek voor dierenwelzijn aan het parlement zal voorleggen en dat er dus wel degelijk een alomvattend kader zal zijn vooraleer een dergelijk verbod wordt geactiveerd.

Daarover gaan we nu niet stemmen, maar ik vond het wel belangrijk om u daarover te informeren, zodat u straks met kennis van zaken kunt beslissen om de conclusies van de commissie wel of niet te verwerpen. Alleen als ze verworpen worden, komt het desbetreffende amendement aan bod.

**M. le président.**- Pour la parfaite compréhension de tous, l'amendement que vous proposez ne peut être effectif qu'en cas de rejet des conclusions de la commission.

[265]

**Mme Victoria Austraet (indépendante).**- J'ignore si certains de mes collègues sont encore indécis quant au vote sur cette proposition d'ordonnance. Si c'est le cas, je souhaite m'adresser à eux.

Tout le monde a constaté au cours des cinq derniers mois que la question de l'abattage sans étourdissement est un dossier sensible.

Si la question centrale est évidemment la souffrance des animaux, il ne faut pas avoir la malhonnêteté de nier la stigmatisation que ressentent les personnes issues des communautés concernées par l'abattage sans étourdissement. Leur ressenti est légitime, car ce dossier est instrumentalisé depuis longtemps par l'extrême droite. Il semble clair que certains ne se soucient de la condition animale que lorsqu'il est question de l'abattage rituel, ce qui laisse peu de doutes quant à leurs intentions idéologiques.

Ce débat appelle donc à la plus grande vigilance. Il ne faut ni le simplifier ni tronquer les positions de nos interlocuteurs.

L'islam et le judaïsme accordent une réelle attention au respect des animaux. La meilleure preuve en est peut-être l'encadrement normatif de l'abattage des animaux qu'a introduit le Coran dès le VI<sup>e</sup> siècle, qui constituait alors une réelle avancée concrète vers une réduction des souffrances des animaux.

À l'heure d'aborder le sujet de l'abattage sans étourdissement, il est indispensable de veiller au respect d'autrui, aux mots choisis, et de rappeler que l'objectif n'est autre que la réduction des douleurs animales.

Comme l'a dit M. Pitseys la semaine dernière, cela ne suffit sans doute pas à ôter toutes les méfiances que suscite le dossier. Néanmoins, il ne peut être reproché à ce parlement de ne pas avoir pris le temps d'écouter les personnes concernées.

[267]

L'organisation d'auditions était-elle utile ? Oui, clairement. Celles-ci ont-elles eu lieu avec rigueur ? C'est une autre question.

Avant l'entame des discussions, ma principale crainte était que les intérêts des animaux finissent par être écartés de l'équation. Ils représentent évidemment la partie prenante - si je peux dire - qui a le plus à perdre dans ce débat. L'enjeu des douleurs des animaux pendant l'abattage et donc la question de l'expertise vétérinaire requéraient la plus haute rigueur. Or, cette question pourtant centrale a été traitée avec grossièreté et malhonnêteté, puisqu'une audition factice a été organisée dans ce parlement. Certains groupes ont fait venir un neuropsychiatre uniquement pour alimenter l'argument selon lequel les animaux ne souffrent pas autant qu'on le dit pendant un égorgement en pleine conscience. Une audition ad hoc pendant laquelle nous avons pu nous rendre compte que cette personne n'avait aucune expertise vétérinaire, n'avait jamais rien publié sur le sujet et n'était en mesure de présenter aucune référence scientifique qui étai sa présentation. Face à cette personne, toutes les fédérations vétérinaires sont unanimes sur la nécessité d'étourdir les animaux pour leur éviter des souffrances accrues et prolongées, avec de très nombreuses références scientifiques à l'appui.

Pour débattre de la politique climatique de la Région, nous écouterions l'avis ultramajoritaire de climatologues. Jamais un géologue ou un paléontologue climatosceptique ne serait invité. Le fait qu'il en soit autrement pour la science vétérinaire lorsqu'on parle de souffrances animales n'honore pas ce parlement.

La quasi-totalité des vétérinaires, mais aussi des ONG de protection des animaux, de partout en Europe sont en faveur de la généralisation de l'étourdissement, parce que celui-ci diminue les souffrances.

[269]

Lorsqu'on égorge un animal encore conscient, on commence par lui couper les différentes couches de l'épiderme, les muscles cervicaux, l'œsophage, la trachée, les jugulaires et les carotides. Plusieurs de ces tissus sont très innervés et tout cela se fait en pleine conscience, sans aucune forme d'anesthésie. Puis on vient émousser la lame du couteau sur les vertèbres. L'absence d'étourdissement retarde en outre la perte de conscience parfois de plusieurs minutes, au cours desquelles l'animal souffre, évidemment, en raison de l'exposition de ses organes sectionnés et, dans le cas des ruminants, en raison de l'aspiration éventuelle de sang et de contenu ruminal, ainsi qu'en raison de l'asphyxie due à la section du nerf phrénique et du nerf vague.

Non seulement nous tuons ces individus sans aucune bonne raison, mais en plus, nous le faisons d'une manière extrêmement douloureuse et entraînant une longue agonie. Cela ne veut pas dire que l'étourdissement enlèverait tout stress et toute douleur d'un coup de baguette magique, loin de là. Tout acte d'abattage est une violence et une injustice à l'encontre de la volonté de vivre des animaux.

Sans parler des étourdissements ratés en raison desquels des animaux sont égorgés encore conscients. Certaines personnes auditionnées, dont des représentants des communautés religieuses, s'en sont inquiétées. Mais n'est-ce pas là le signe que l'étourdissement bien réalisé constitue justement une amélioration des conditions d'abattage ?

Par ailleurs, beaucoup - y compris parmi mes collègues - ont manifesté un drôle de relativisme ou évoqué par sophisme la "solution parfaite". Selon eux, l'abattage ne constituerait après tout que les dernières secondes de la vie de l'animal et il faudrait donc plutôt améliorer les conditions de vie de ces derniers en élevage. C'est un argument du "tout ou rien" que j'ai du mal à comprendre. Les animaux qui terminent dans nos assiettes ne sont pas dans une situation de luxe qui pourrait justifier que l'on refuse de réduire leur douleur à un moment sous prétexte qu'ils souffrent également à d'autres.

---

L'argument est d'autant plus fallacieux qu'il est tenu à Bruxelles, où nous n'avons pas de réelle activité d'élevage. Le seul endroit où nous pouvons légalement améliorer les normes du traitement des animaux d'élevage, c'est donc bien à l'abattoir d'Anderlecht.

[271]

J'ai entendu des collègues du PS relativiser en disant que pour empêcher réellement la souffrance animale, il fallait arrêter de consommer de la viande. Oui, c'est le cas. À ce propos, je me permets de signaler qu'il y a quelques semaines, j'ai déposé au Bureau du parlement une proposition visant à prévoir des plats sans viande lors des repas organisés par notre assemblée. Mon texte ne visait pas à imposer des plats végétariens, mais juste à en faire le choix par défaut. Il a été balayé d'un revers de la main.

Je trouve donc assez cynique que certains feignent de plaider en faveur de la libération animale pour rejeter l'étourdissement obligatoire, alors qu'il ne s'agit que d'un plaidoyer pour l'immobilisme.

Il est frappant que beaucoup d'arguments avancés pour le maintien de l'abattage sans étourdissement sont les mêmes que ceux avancés en France et en Espagne en faveur de la corrida. Là aussi, on instrumentalise la science pour prétendre que les animaux ne souffrent pas vraiment, on relativise en disant que cela ne concerne que la fin de vie de l'animal et on fait passer l'exception culturelle avant le droit fondamental des êtres sensibles à échapper à la souffrance. Il y a autant de raisons morales d'interdire la tauromachie que de raisons d'interdire l'abattage sans étourdissement. Dans les deux cas, il s'agit de mesures progressistes.

Un autre volet est l'aspect juridique. Nous avons entendu l'argument selon lequel la question juridique ne serait pas si simple. Tout le monde a le droit de donner son avis personnel, mais pour ramener un peu d'objectivité dans le débat, il faut consulter la jurisprudence. Or il ressort des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour constitutionnelle belge que, juridiquement, la question est aussi tranchée que limpide.

Ainsi, la Cour constitutionnelle, qui se fonde sur l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne, déclare que la restriction qui découle de l'étourdissement obligatoire répond à un besoin social impérieux et est proportionnée à l'objectif légitime poursuivi, consistant à promouvoir le bien-être animal. On ne peut être plus clair.

[273]

Ensuite, il a été affirmé que les membres des communautés religieuses rejetaient en bloc le principe de l'étourdissement. Or, on sait grâce à des sondages d'opinion auprès des musulmans bruxellois que ceux-ci sont, en réalité, très partagés sur la question.

J'ignore pourquoi, lors des auditions, on n'a pas pris la peine d'écouter le moindre point de vue qui ne corresponde pas à cette doxa. Quand je discute avec des personnes de confession musulmane notamment, je constate qu'elles sont souvent d'accord avec le principe de l'étourdissement réversible quand on leur explique qu'il s'agit d'un réel enjeu de détresse animale, la réduction de la souffrance animale étant l'un des buts inscrits dans les textes religieux.

De plus, la réalité du marché halal prouve que l'étourdissement et le rite islamique sont parfaitement compatibles. Pendant les auditions, nous avons, par exemple, appris que la majorité de la viande halal provient déjà d'animaux qui ont été étourdis, et qu'il existe chez nous des certificateurs qui permettent l'étourdissement.

Dès lors, je me demande vraiment pour quelle drôle de raison on essaie de mettre dans la tête des gens qu'ils doivent nécessairement refuser que les animaux soient étourdis. L'étourdissement avant l'abattage rituel ne signifie pas la fin du halal pour les musulmans bruxellois, comme nous avons pu le lire dans des courriels reçus hier, puisque la majorité de la viande halal provient déjà d'animaux étourdis.

La réalité invalide également les discours qui annoncent la rupture du tissu social, l'augmentation du temps de transport des animaux et la perte massive d'emplois dans le cas où l'ordonnance devrait être votée. À ce sujet, je vous renvoie vers un article tout récent de L'Écho, qui porte le titre : "Avec ou sans étourdissement, les abattoirs devront trouver de nouvelles recettes".

Nous savons tous que l'avenir de l'activité d'abattage à Anderlecht est incertain et que cela dépend de beaucoup d'autres choses que de la seule question de l'étourdissement. Il est de notoriété publique que le permis d'environnement prend fin en 2028 et que des projets urbanistiques d'une autre nature sont déjà en train de se décider pour ce site.

[275]

Enfin, on a entendu une critique selon laquelle la proposition d'imposer l'étourdissement aurait dû être inscrite dans le futur Code bruxellois du bien-être animal et qu'il n'était pas normal de traiter cette matière du bien-être animal à part. Les interdictions des pièges à colle, des manèges à poneys ou des delphinariums sont pourtant autant d'exemples de législations qui ont été adoptées séparément depuis le début de la législature. L'argument ne tient donc pas non plus.

Vu la nécessité de prendre le temps d'écouter toutes les parties prenantes lors d'auditions, il est évident qu'il fallait traiter la question de l'étourdissement à part. Dès lors, chers collègues indécis, si je résume, la science est très claire, la justice est limpide, la réalité commerciale permet et avalise déjà l'étourdissement avant l'abattage rituel.

L'avenir de l'abattoir d'Anderlecht ne dépend pas de cette seule question. Ce n'est pas vrai que les citoyens bruxellois membres des communautés religieuses s'opposent d'un bloc au principe de l'étourdissement. Des solutions de compromis existent : l'étourdissement réversible pour les ovins et les caprins, ainsi que l'étourdissement après égorgement pour les bovins. Et surtout, nous exposons les animaux à une longue agonie en leur refusant un étourdissement.

Tant que nous continuerons à consommer des animaux, réduire toujours davantage leur douleur restera une mesure progressiste et une nécessité morale. J'espère que vous pourrez voter en votre âme et conscience.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

[279]

**M. Emin Özkara (indépendant).**- Je commencerai mon intervention par une phrase qui me tient à cœur : aujourd'hui et non demain, nous devons prendre conscience du fait que nous partageons un destin commun. Les libertés fondamentales et la culture du dialogue sont des valeurs inaltérables. Défendons-les tous ensemble !

Ce 17 juin, nous sommes réunis pour finaliser un long et houleux processus législatif en rapport avec une proposition d'ordonnance fortement et longuement débattue. Je suis député depuis le 29 juin 2004 et je n'ai jamais connu un tel remue-ménage autour d'une proposition d'ordonnance.

---

Après plusieurs semaines d'auditions et un vote en commission, la proposition d'ordonnance visant à interdire l'abattage sans étourdissement et ses amendements ont été rejetés le mercredi 8 juin dernier par ladite commission.

Victoire ou défaite ? Je ne reviendrai pas sur les débats que nous avons menés. Un rapport est disponible à ce sujet. Le processus législatif continue, et nous sommes réunis aujourd'hui pour voter sur les conclusions et le rapport de la commission de l'environnement.

Chers collègues, l'abstention et les pauses pipi seront certainement décisives. Restons donc vigilants jusqu'à la fin des votes. Plus sérieusement, si nous acceptons les conclusions de la commission de l'environnement, le parcours législatif de la proposition s'arrêtera là. Par contre, si nous les rejetons, le débat restera ouvert et le texte pourra encore être adopté.

[281]

Notre responsabilité est aujourd'hui fortement engagée et les enjeux sont lourds. Ne laissons pas le Vlaams Belang et la N-VA arbitrer ou influencer nos votes de manière décisive.

Il ne nous appartient pas, à nous députés, de dire si une viande est halal ou casher ; il ne nous appartient pas de nous substituer aux autorités religieuses et de décider ce qui fait partie d'un rite religieux. Aujourd'hui, les députés doivent voter au sujet de l'abattage rituel. Demain, il sera question de circoncision ou d'un autre sujet qui portera atteinte aux minorités.

Dans la forme, tout député peut énoncer une proposition d'ordonnance qui pourra ensuite être discutée et votée. Sur le fond, les enjeux soulevés par cette proposition d'ordonnance sont complexes et aux multiples facettes.

Je ne peux que regretter la précipitation de certains de mes collègues à déposer un texte visant à interdire, de manière généralisée, l'abattage sans étourdissement. Il eût fallu débattre préalablement tous ensemble, avec toutes les parties prenantes, les autorités religieuses et la population bruxelloise, avant de déposer un texte préconçu et de nous forcer - j'insiste sur le terme - à l'adopter dans la précipitation et, ne le cachons pas, sous la pression.

Cet exercice démocratique deviendra un cas d'école et pourra servir d'exemple à chacun d'entre nous. À moins qu'il ne devienne en réalité le Titanic politique de cette législature.

[283]

Chers députés, nous avons accepté de représenter la population de la Région bruxelloise dans sa grande diversité. Dans ce genre de dossiers, il vaudrait mieux faire profil bas et demander du soutien, voire de l'aide, avant de déposer un texte de loi. Au lieu de cela, certains ont voulu jouer les experts dans de multiples domaines, alors que très peu d'entre nous maîtrisent réellement tous les enjeux liés à l'abattage et au bien-être animal.

J'ai passé cinq ans avec mes collaborateurs à travailler sur le dossier de l'abattage rituel sans étourdissement et sur le bien-être animal. Nous avons essayé, avec humilité, bienveillance et respect des valeurs démocratiques, de dégager, analyser et comprendre des enjeux effacés de ce dossier complexe.

Malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas parvenus à des conclusions aussi définitives que certains de mes collègues, qui assurent que les leurs sont les bonnes, que leurs paroles et leur vision représentent l'unique vérité qu'il faut forcément accepter.

À cause de la précipitation de certains, le vote que nous nous apprêtons à émettre aujourd'hui risque de créer une cassure sociale et de porter atteinte à la cohésion sociale de notre Région, si belle et si diversifiée.

Reconnaissons que cela est regrettable et que c'est en partie notre faute. La participation a empêché nombre d'entre nous de travailler sereinement et en profondeur sur ce dossier. Outre la participation interviennent également la peur du regard, des on-dit, d'être traité de communautariste, du chef et de la hiérarchie. Pourtant, soyons clairs, la liberté de culte est garantie et protégée par la Constitution, et le bien-être animal et les rites religieux sont, selon moi, tout à fait conciliables.

[285]

J'ai été traité d'électoriste et de communautariste, et ai subi d'autres moqueries, lorsqu'en février 2017, j'ai commencé à étudier ce dossier et que j'ai invité au Parlement bruxellois les représentants des cultes reconnus afin de travailler main dans la main.

Les communautés juive et musulmane ont le droit d'avoir des demandes et des revendications, mais elles ont également des besoins légitimes. Leurs membres sont des citoyens et des Belges, tout comme nous. Il ne s'agit pas de citoyens de seconde classe. Je pense également que le débat sur le bien-être animal est un débat tout à fait valable. Malheureusement, traité dans la précipitation, il a été tronqué dès le début. Le bien-être d'un animal doit être pris en considération dès sa naissance et pas seulement au moment de ses dernières secondes de vie. Souvenons-nous-en dès aujourd'hui.

Pour terminer, j'aimerais ajouter deux éléments qui me paraissent très importants dans ce dossier. On parle sans arrêt du bien-être animal, mais a-t-on pensé au bien-être de la population bruxelloise dans sa grande diversité ? J'aimerais vous signaler que j'ai reçu plus de 18.500 courriels en rapport avec cette proposition d'ordonnance. C'est énorme, du jamais vu, même. Mon équipe et moi-même avons pris le temps de répondre à tous ces courriels. Les insultes, les propos racistes, islamophobes ou antisémites, les menaces et autres humiliations à mon encontre ou concernant les revendications des communautés juive et musulmane ne participent pas à la recherche d'une solution gagnant-gagnant.

Aux extrémistes de tous bords, je dis et je répète que la seule façon de m'atteindre est par la culture du débat.

[287]

Je voterai en mon âme et conscience en faveur des conclusions de la commission de l'environnement, c'est-à-dire contre la proposition d'ordonnance.

Construisons tous ensemble la Région de demain !

*(Applaudissements)*

[291]

**Mme Véronique Jamouille (PS).**- Je fais partie des "anciens" de ce parlement. J'ai toujours défendu la discipline de vote du parti, car à partir du moment où une mesure que nous avons à voter figure dans notre

---

programme ou dans l'accord de gouvernement, ou si nous en avons discuté avec les militants dans nos sections et nos instances, comme mandataire, soit je me démet, soit je vote comme mon groupe.

Aujourd'hui, ce n'est malheureusement pas le cas. Cette mesure ne figure ni dans le programme du parti, ni dans des décisions antérieures, ni dans l'accord de gouvernement. C'est pourquoi je voterai en mon âme et conscience, contrairement au groupe PS. C'est très dur, car c'est la première fois que cela m'arrive depuis le début de ma vie politique.

Je partage certaines critiques de mon groupe par rapport à la proposition "un peu mal emmanchée" de DÉFI, Groen et l'Open Vld, comme l'a dit Mme Fremault en commission. Je suis convaincue qu'il eut été préférable de traiter de la question de l'abattage en même temps que du Code bruxellois du bien-être animal que le ministre Clerfayt doit encore nous présenter.

Quelle que soit l'issue de ce vote, je pense que personne n'en sortira gagnant ou perdant. J'espère donc que nous aurons encore l'occasion de travailler sur le sujet du bien-être animal.

Par ailleurs, le Parti socialiste n'a de leçon à recevoir de personne. Il a toujours été à la pointe des combats contre les discriminations et pour des avancées éthiques dans une série de dossiers. Je préférerais que l'on passe plus de temps à tenter de réduire les fractures sociales actuelles dues à la crise économique, sanitaire et à la guerre en Ukraine, qui jettent une grande partie de la population bruxelloise dans la précarité. Ce sont les combats du Parti socialiste, parti auquel je suis fière d'appartenir.

[293]

Mais revenons à la proposition qui est l'objet de nos discussions. J'ai assisté aux auditions et j'ai beaucoup lu sur le sujet et, en cohérence avec mes convictions et mes valeurs - Mme Parmentier a bien expliqué les enjeux du dossier - ainsi qu'avec de nombreux militants socialistes, y compris de culture musulmane ou juive qui m'ont contactée ce dernier mois, mais également avec mes camarades socialistes wallons et flamands, je voterai contre les conclusions de la commission.

*(Applaudissements nourris sur tous les bancs)*

[297]

**M. Julien Uyttendaele (PS).**- Je suis bien conscient que la proposition qui est mise à notre examen touche à ce qu'il y a de plus sensible dans le chef de certains citoyens. Ce dossier, nous le constatons au vu du nombre de personnes présentes dans l'hémicycle, est extrêmement délicat et mérite toute notre attention, notre sérieux, mais également une certaine sobriété.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris le temps d'examiner ce dossier sans parti pris. J'ai assisté à toutes les auditions, j'ai analysé de nombreux rapports scientifiques belges et étrangers, et j'ai évidemment pris connaissance de la jurisprudence sur la question.

Face à un tel sujet, je m'en remets au droit et à la science. Tout d'abord, la Cour constitutionnelle et la Cour de justice de l'Union européenne en grande chambre ont rendu des arrêts de principe sur l'équilibre à trouver entre ces deux valeurs fondamentales que sont la liberté de culte et le bien-être animal. Et leurs conclusions sont sans équivoque. L'interdiction de l'abattage sans étourdissement ne constitue pas une restriction injustifiée à la liberté de culte. L'interdiction de l'abattage sans étourdissement n'est pas discriminatoire et ne viole pas le principe de la séparation entre l'Église et l'État.



[299]

Ce ne sont pas des arrêts anecdotiques. Ils ont été rendus par des juges qui comptent parmi les plus éminents de notre pays et de l'Union européenne. Je m'inquiète d'entendre parfois certains tenir des propos tendant à galvauder et relativiser les décisions prises par ces cours suprêmes. C'est dangereux pour notre État de droit.

Dès lors, il n'y a plus qu'une seule question à se poser : l'absence d'étourdissement augmente-t-elle la souffrance animale ? La communauté scientifique y répond par l'affirmative et il y a clairement un consensus sur ce point. Nous avons donc affaire à une question touchant le bien-être animal. Au nom de celui-ci, je soutiendrai le texte proposé et voterai donc contre les conclusions de la commission.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage à la première personne à m'avoir sensibilisé à cette problématique et à ce combat. Je veux parler de notre regrettée collègue, Barbara d'Ursel de Lobkowicz. J'ai pu travailler avec elle sur les dossiers relatifs à ces questions durant la législature précédente. Le combat pour le bien-être animal a commencé bien avant l'arrivée du texte au sujet duquel nous débattons, grâce à des personnes comme elle. J'espère que ce combat sera poursuivi bien après, car nous sommes tous conscients de la pertinence et de l'importance de l'objectif que nous souhaitons atteindre. Par mon vote, je tiens à rendre hommage à Mme d'Ursel de Lobkowicz.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

[303]

**M. Vincent De Wolf (MR).**- Je n'ai pas souhaité intervenir dans le débat, car mon groupe compte suffisamment d'orateurs qualifiés pour le faire.

Néanmoins, en entendant les intervenants de ce matin et de cet après-midi, notamment Mme Jamoulle et M. Uyttendaele, j'ai été particulièrement touché par certains propos. Il s'agit là de mes références depuis toujours, de mes valeurs, de la règle de droit et des valeurs nouvelles créées dans le Code civil.

J'ai longtemps enseigné à l'université qu'un animal était une chose. Cela m'a toujours choqué, mais c'était la loi. La loi définissait en effet la "res", la chose, comme un objet (le meuble, la chaise, le stylo à bille, l'ordinateur...) ou un animal, et cela, à tel point que l'on enseignait à l'époque que le vice de la chose s'appliquait à l'animal. Quand vous achetiez un chien, un chat ou un autre animal qui était atteint d'une maladie dont il était déjà porteur au moment de l'achat, vous pouviez faire annuler la vente pour vice caché. Voilà d'où l'on vient.

[305]

Il n'y a pas si longtemps s'est tenu au parlement fédéral un débat important, à l'issue duquel les animaux ont quitté la catégorie des choses pour être dorénavant considérés, légalement, comme des êtres vivants, dotés de sensations, notamment les sensations de douleur, d'émotion et d'angoisse.

Je suis quelqu'un de particulièrement ouvert et tolérant et je respecte donc les opinions des uns et des autres. Toutefois, dès lors que l'on définit l'animal comme un être vivant doté de sensibilité, d'émotions et d'angoisse, et que, même sans être scientifique, chacun sait qu'il est préférable de se faire anesthésier la main avant de se faire recoudre un doigt, la réduction de la douleur de l'animal devient une obligation à la fois légale et morale, conforme à nos valeurs de respect du droit.

Je voterai donc contre les conclusions de la commission.

---

*(Applaudissements de M. Uyttendaele et sur les bancs du MR)*

[309]

**M. Christophe Magdalijns (DéFI).** - Les débats ont été houleux à certains moments. Beaucoup de choses ont été dites. Je pense que certains les regrettent.

En tant que représentant de la mouvance laïque, au sein d'un parti laïque, je souhaite rappeler chacun et chaque parti à ses responsabilités. Les cultes ont également la responsabilité d'être partie prenante à la cohésion sociale et au projet bruxellois.

Je juge l'amendement déposé par le groupe Groen salvateur parce qu'il permet de voter aujourd'hui et, peut-être, de remettre l'ouvrage sur le métier, comme certains le demandent. Cet amendement est déterminant car il permet de relancer le débat parlementaire sur l'ensemble des problèmes vécus par les animaux d'élevage. Il est de notre responsabilité de revenir sur la question débattue aujourd'hui.

Il me paraît essentiel de donner une chance aux animaux d'élevage d'être abattus dans le respect, selon les techniques les plus modernes.

J'en appelle aux communautés culturelles, dont je ne fais pas partie. Elles ont un rôle essentiel à jouer. Dans une démocratie moderne et multiple comme la nôtre, elles devront parfois réviser leur façon de voir les choses. Elles doivent construire des ponts et ne pas s'assembler, comme c'est le cas aujourd'hui, pour des intérêts qui leur sont particuliers, mais s'imaginer dans le projet bruxellois global, qui doit nécessairement se nourrir de neutralité et de laïcité, pour que les citoyens puissent cohabiter.

Pour demain, il faut du métissage, il faut une forme de créolisation, pour reprendre un terme cher à M. Jean-Luc Mélenchon.

[311]

Ces termes ont une valeur et sont essentiels au projet de société que nous défendons pour Bruxelles. Ils caractérisent aussi la nécessité de se projeter dans une société où la mixité est la règle - et je sais de quoi je parle. L'endogamie, par exemple, est un fait que nous vivons aujourd'hui dans notre société bruxelloise. C'est un fait qui blesse et qui est inacceptable si nous voulons vraiment construire une société fondée sur la diversité.

Certains membres de ce parlement se gargarisent des 184 nationalités vivant à Bruxelles. Pourtant, aujourd'hui, elles sont simplement juxtaposées sans que soient jetés entre elles les ponts qui permettraient de parler de vraie diversité.

Certes, il est parfois difficile d'admettre que la loi civile en vienne à restreindre certaines pratiques religieuses. Mais si nous ne l'acceptons pas lorsque la science et le droit nous le permettent, alors nous ne concrétiserons jamais le projet bruxellois, nous passerons à côté de notre projet de ville et nous serons condamnés à abandonner notre rôle de phare et de capitale belge et européenne.

On m'a demandé d'intervenir aujourd'hui à l'improviste, mais mon discours n'en est que plus sincère et je vous adresse ces quelques mots du fond du cœur. Un collègue socialiste, à mots couverts, a ressassé l'antienne selon laquelle nos positions confinaient à l'islamophobie et au racisme. Je m'oppose à ce qu'une telle conception trouve droit de cité dans le débat qui nous occupe alors que notre démarche est profondément sincère.

La laïcité est une valeur qui repose sur la sincérité et qui entend ouvrir le débat avec tout le monde. Encore et toujours pourtant, elle est envisagée sur le même pied que les cultes. Mais la laïcité n'en est pas un. D'ailleurs, leur financement nous pose un véritable problème puisque ce dispositif revient, de facto, à considérer solidairement la laïcité, la neutralité et les cultes.

Nous entendons partager cette vision et voudrions qu'elle fasse l'objet d'une plus large prise de conscience des enjeux qu'elle implique. Nous refusons en tout cas qu'elle soit systématiquement caricaturée lorsqu'elle entre en conflit avec les intérêts de certains grands groupes politiques présents dans cette assemblée.

*(Applaudissements)*

[315]

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Certains m'ont présenté ce vote comme un choix entre ma communauté et mon parti. Ce n'est pas juste. Mon identité est multiple : je suis une femme, féministe, libre, juive, laïque, libérale. Je porte tous ces combats depuis près de vingt ans et certains, en fait, depuis toujours. Ils ne se contredisent pas.

Aujourd'hui, ce débat pourrait laisser penser que ces différentes facettes entrent en conflit et qu'il faut, pour être une bonne laïque, une bonne membre de la communauté, une bonne libérale, faire prévaloir un choix sur une autre. Je ne le peux pas. Après des jours et beaucoup de nuits de réflexion, je le dis avec la plus grande sincérité : mon identité aux multiples facettes est ma richesse. Je suis multiple et j'en suis fière. Je respecte le vote de chacune et de chacun et comprends tous les points de vue : la ligne de mon parti, le point de vue laïque, certains amis musulmans et de la communauté juive qui, qu'on le veuille ou non, se sentent et sont aujourd'hui stigmatisés dans ce débat. C'est incarner toute la complexité de mener plusieurs combats que de refuser qu'ils entrent en contradiction et en compétition.

Personnellement, j'estime que ce débat n'aurait pas dû avoir lieu. Je souligne d'ailleurs que ce n'est pas mon parti qui l'a amené au parlement. J'aurais pu voter contre, mais je choisis la nuance et je vais m'abstenir. Je n'ai pas envie de jouer une facette de mon identité contre une autre. C'est le choix le plus compliqué de ma vie de députée, un choix qui demande du courage et qui permet de concilier au mieux mon appartenance à une histoire, une identité et une tradition, et ma carte de membre d'un parti.

[317]

J'ai donc choisi l'abstention courageuse. Je ne voterai pas comme certains le voudraient, et ce, en mon âme et conscience. Je ne peux pas voter en faveur d'un texte qui fait reculer les droits et libertés des minorités religieuses, qui désormais selon la Cour de justice de l'Union européenne seront conditionnés aux lois d'autres pays pour être respectés. Je rejoins à cet effet la laïcité à la française : je ne défends aucune religion, mais je défends les citoyens et citoyennes dans leur droit à pratiquer leur religion quand elle n'est pas en contradiction avec la Constitution.

Aujourd'hui, à travers mon vote, je veux exprimer, comme le dit Jean Birnbaum, le choix de la nuance, car "dans le brouhaha des évidences, il n'y a pas plus radical que la nuance". Je suis une femme libérale, et donc je suis une femme libre.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

[321]

**De heer Gilles Verstraeten (N-VA).**- Ik neem graag even het woord, omdat parlementsleden van andere partijen in hun argumenten naar mijn partij verwezen. In de vorige legislatuur heb ik als parlementair medewerker samen met mijn toenmalige bazin Liesbeth Dhaene meegeschreven aan een voorstel van ordonnantie om een verbod op onverdoofd slachten in Brussel in te voeren. Ik ken dus de voor- en tegenargumenten en de gevoeligheden vrij goed.

Maar de gebruikte argumentatie in het debat hier stoort mij toch. Ik probeer net zoals mijn voorganger, mevrouw Dhaene, en zoals u allen ongetwijfeld, mijn functie als Brusselse volksvertegenwoordiger in eer en geweten in te vullen. Ik neem de Belgische Grondwet heel ernstig en heb gezworen om die na te leven, telkens ik de Brusselse bevolking zo goed mogelijk probeer te vertegenwoordigen en oog heb voor haar belangen. Dat betekent ook dat we met beginselen zoals godsdienstvrijheid rekening moeten houden. Tegelijk is dierenwelzijn een legitiem doel. Ik ben jurist en kreeg destijds ook de notie mee dat dieren dingen zijn, maar de geesten evolueren. We zien in dat dieren gevoelens hebben en het waard zijn om moreel te worden beschermd. We moeten en willen daarvoor inspanningen leveren.

[323]

Dat betekent dat we een afweging moeten maken. Ik vind het wat vervelend dat sommige parlementsleden zeggen dat we als volksvertegenwoordigers bij onze overwegingen over bepaalde legitieme doelen, geen afwegingen mogen maken die godsdienstig van aard zijn.

Zelf zal ik nooit aan iemand met een andere religieuze achtergrond proberen uit te leggen of op te leggen wat zijn godsdienst precies betekent of inhoudt. Het feit dat godsdienstvrijheid in de Grondwet is opgenomen, verplicht ons er echter toe om in dergelijke kwesties toch enigszins rekening te houden met godsdienstige argumenten. We kunnen dus niet anders. Als we dat niet zouden doen en de beslissingen over godsdienstige zaken uitsluitend aan de vertegenwoordigers van de erediensten zouden overlaten, dan komen we in de bijzonder moeilijke situatie terecht waarin het onmogelijk wordt om over een bepaalde kwestie wetten op te stellen als een of andere geloofsgemeenschap die fundamenteel acht. In dat geval komt het religieuze decreet boven de civiele wet te staan. Dan zijn het de vertegenwoordigers van de godsdiensten die het terrein bepalen waarop het parlement afwegingen kan maken met respect voor ieders godsdienstvrijheid.

[325]

Dat is geen aanvaardbare redenering, want dan stellen we godsdienstige vertegenwoordigers boven de wetgevende en de rechterlijke macht. Dat neemt niet weg dat we maximaal rekening moeten houden met de godsdienstvrijheid. Dat hebben de Vlaamse en Waalse wetgevers gedaan, en mijns inziens ook de indianers van deze tekst, wat hen siert. Daarom kan ik de tekst in eer en geweten goedkeuren.

[327]

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- J'ai hésité à prendre la parole, mais je me suis finalement senti dans l'obligation de le faire. Je consacre beaucoup de mon temps au bien-être animal, depuis des années et plus particulièrement depuis que je suis président de la plus ancienne société de bien-être animal de notre pays. Je le fais avec cœur, à l'instar d'autres personnes de toutes origines, convictions et appartenances sociales.

Très sincèrement, en ma qualité de bourgmestre, j'ai déjà été confronté à la violence, mais je ne m'attendais pas à recevoir à nouveau des menaces, cette fois dans le cadre d'un débat sur le bien-être animal. Certains ont évoqué des attaques racistes, que je ne mets pas en doute. En ce qui me concerne, j'ai été soumis à des menaces assez directes. Je trouve cela épouvantable dans une démocratie telle que la nôtre.

À l'issue de tous ces travaux, j'espère qu'il se dégagera un appel à la dignité et au respect, et que ces excès, ces paroles malheureuses et ces expressions de colère seront évacués. Car nous n'avons pas besoin de davantage de violence, dans un monde qui en connaît déjà tant. Je formule le vœu que, dans cette assemblée, nous puissions encore débattre en toute sérénité du bien-être animal et que celui-ci reste un sujet important.

À quelques instants du vote, j'en appelle à ce que chacun, chaque groupe, chaque parlementaire soit porteur d'un message de respect, de paix et de volonté de préserver l'essentiel, à savoir notre démocratie, dans laquelle l'intimidation et la violence ne peuvent pas avoir de place.

[329]

Avec tout ce que je crois, j'estime que le vote d'aujourd'hui ne doit pas être marqué par le ressentiment. Mes convictions sont fortes, et j'entends qu'elles soient respectées. J'imagine que tout démocrate doit partager cet état d'esprit.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

[333]

**M. le président.**- La discussion générale est close.

En application de l'article 91.4 du règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission.

## QUESTIONS ORALES

**M. le président.**- Étant donné que les questions orales inscrites à l'ordre du jour ont reçu réponse écrite, elles sont dès lors retirées de l'ordre du jour.

## VOTES NOMINATIFS

**M. le président.**- Avant de passer au vote, je voudrais adresser un message très amical à notre collègue Stéphanie Koplowicz qui, malgré la maladie, est présente parmi nous. Je tiens à la saluer. Merci infiniment pour votre présence.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

[359]

### A-547/1 et 2 – 2021/2022

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'École régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe afin de confier l'exercice des missions du haut fonctionnaire visé à l'article 48, alinéa 3, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, au fonctionnaire dirigeant de cet organisme (nos A-547/1 et 2 – 2021/2022).

Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE 1

87 membres sont présents.

69 répondent oui.

17 répondent non.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

- *La séance est suspendue à 16h35.*

[367]

- *La séance est reprise à 16h40.*

*A-428/1 et 2 – 2020/2021*

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance modifiant l'article 30 de l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures (nos A-428/1 et 2 – 2020/2021).

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

[369]

**De heer Guy Vanhengel (Open Vld).**- Dit is een voorbeeld van een initiatief van de oppositie.

[371]

*(poursuivant en français)*

Mme Schepmans, en particulier, est à l'origine de ce texte. Tous les groupes de notre commission ont voté en faveur de cette proposition et j'espère qu'elle sera adoptée à l'unanimité par le parlement.

*(Applaudissements sur tous les bancs)*

**M. le président.**- Il est procédé au vote.

## RÉSULTAT DU VOTE 2

88 membres sont présents.

87 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

*(Applaudissements)*

*A-444/1 et 2 – 2021/2022*

**M. le président.**- Avant de procéder au vote que nous attendons tous, je voudrais vous dire quelques mots. Je pense, chers collègues, qu'il s'agira d'un vote historique pour notre parlement, tant son issue est incertaine. Les très nombreux débats qui ont eu lieu sur le sujet, les déclarations médiatiques en sens divers et variés, ainsi que les très nombreuses interventions de la part des tenants d'une position ou de l'autre montrent à quel point la question sur laquelle notre parlement est amené à voter cet après-midi est clivante.

Toutefois, je tiens à souligner, dans ce contexte, la qualité des travaux qui ont eu lieu en commission dans notre parlement. Ils se sont déroulés dans un état d'esprit constructif de la part de l'ensemble des groupes politiques. Je voudrais, en tant que président du parlement, vous remercier toutes et tous très sincèrement.

Chers collègues, j'entends que cet esprit de respect mutuel perdure au moment du vote que nous allons vivre et après celui-ci. Je tiens à rappeler, à cet égard, plus particulièrement à l'attention du public présent dans les tribunes de l'hémicycle, l'article 134 du règlement du parlement, qui dispose :

[379]

"Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiennent assises, et en silence. Tous signes d'approbation ou d'improbation sont interdits."

Je demanderai donc, quelle que soit l'issue du vote qui va intervenir, que chacun respecte celui-ci et ne manifeste aucune réaction publique à l'égard du résultat. Cela devrait par ailleurs, chers collègues, aussi valoir pour les députés présents dans l'hémicycle.

L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance de M. Jonathan de Patoul, Mmes Lotte Stoops, Carla Dejonghe et Ariane de Lobkowicz modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux (nos A-444/1 et 2 – 2021/2022) - (Application de l'article 91.4 du règlement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Pour rappel, ceux qui sont pour le rejet de la proposition d'ordonnance votent oui puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

88 membres sont présents.

42 répondent oui.

38 répondent non.

8 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

[383]

La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance est levée à 16h45.*